



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré

Mo
b

17133406

TRIBUNAL DE COMMERCE

08 SEP. 2017 204

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0444.139.640

Dénomination

(en entier) : CITY TRACKS

(en abrégé) :

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Rue du Mayor, 2, 7830, HOVES

Objet de l'acte : Annexe au Moniteur Belge : Renouvellement des mandats des
Administrateurs L'Assemblée Générale du 31 mai 2017 acte :

Le renouvellement de mandat comme administrateur délégué du Conseil d'Administration de
Monsieur Van De Sype Dominique, né le 19/12/1960 à La Hestre, domicilié 9
Rue Intérieure à 6500 Solre - Saint - Géry

Le renouvellement de mandat comme administrateur du Conseil d'Administration de
Monsieur Fourneau Serge, né le 24/03/1959 à Charleroi, domicilié 157B
Route d'Anderlues à 6530 Thuin

Le renouvellement de mandat comme administratrice du Conseil d'Administration de
Madame Bizet Anne, née le 15/04/1971 à Gosselies, domiciliée 36 Chemin
Sauvelon à 7022 Hyon

Le renouvellement de mandat comme administratrice du Conseil d'Administration de Madame
Berlanger Joëlle, née le 11/09/1958 à Ath, domiciliée 29 Place Communale à
7830 Silly

Le renouvellement de mandat comme administrateur du Conseil d'Administration de
Monsieur Niset Guy, né le 10/09/1955 à Charleroi, domicilié 6 Route de
Gerpinnes à 5621 Hanzinne

Le renouvellement de mandat comme administrateur et Secrétaire du Conseil
d'Administration de Monsieur Bruwier Yvan, né le 14/04/1947 à Haine - Saint
- Paul, domicilié 13 Rue des Bois à 7170 Bois D'Haine

Annexe au Moniteur Belge : Mandat de commissaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'Assemblée Générale des membres du 28 mai 2015 acte :

Le mandat de commissaire est confié à la Scrl RSM INTERAUDIT pour une durée de 3 ans;

RSM INTERAUDIT a désigné comme représentant Monsieur Lionel LECLERCQ, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sans modifier le page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pu valablement représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des biens

Au verso Nom et signature